



Note de rentrée
Ecole élémentaire
« les Etangs »

Année scolaire
2023/2024

Bienvenue à vous et à vos enfants !

L'équipe pédagogique est heureuse d'accueillir votre enfant, de vous accueillir à l'école et souhaite une excellente année scolaire à toutes et tous !

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. *L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Le règlement est présent dans le tableau d'affichage de l'école et doit être connu de tous. Il est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école. Une version abrégée de celui-ci vous sera transmise.*



Vous trouverez dans ce petit livret, toutes les informations utiles sur notre école et son fonctionnement. Lisez-le attentivement et gardez-le tout au long de l'année scolaire, il vous sera utile !

Organisation des classes

Classes monolingues

CP-CE1	Mme MANARA Mélanie
CE2-CM1	Mme BACHMANN Camille (lundi/mardi/jeudi) Mme HOFF Mélina (vendredi)
CM1-CM2	Mme MARCHAND Julie

Classes bilingues

CP	Mme FUCHS Lucie (lundi/jeudi) Mme BRACK Urlike (mardi/vendredi)
CE1-CE2	M KOLODZIEJCZAK Lucas (lundi/jeudi) M HUBY Julien (mardi/vendredi)
CM1-CM2	M KOLODZIEJCZAK Lucas (mardi/vendredi) M HUBY Julien (lundi/jeudi)
Directrice	Mme BACHMANN Camille (déchargée le vendredi)

D'autres adultes interviennent à l'école auprès de vos enfants

- Le RASED



C'est un dispositif d'aide aux élèves en difficulté. Les enseignants du RASED sont spécialisés et sont sollicités par les enseignants des classes quand ils sont confrontés à des difficultés qu'ils ne parviennent pas à dépasser seuls, ou directement par les parents.

Dans notre école, nous pouvons être amenés à bénéficier de l'aide de la psychologue scolaire et/ou d'une enseignante spécialisée.

- Les enseignantes de religion



L'Alsace est sous le régime du Concordat de 1805, les élèves qui le souhaitent ont droit à un cours de religion catholique, protestante ou israélite. Cet enseignement est assuré par des professionnels du diocèse. **Il ne s'agit pas de cours de catéchisme, mais plutôt une ouverture à la culture religieuse.** Les enfants ne souhaitant pas suivre ce cours de religion feront un cours de « morale » dispensé par les enseignants de l'école.

Enseignants de religion : Mmes LIORENS et CHRISTEN (enseignement catholique), Mme WESTERMANN (enseignement protestant)

- Le périscolaire



« **Les Cigognes** » de Rosenau est un service municipal qui met en œuvre la politique communale en matière éducative et pédagogique, autour de l'enfant et de sa cellule familiale. Agréé par *Jeunesse et Sports* et la *Caf*, ce service propose tout au long de l'année, différents Accueils Collectifs pour Mineurs (ACM) ouverts aux enfants de l'école maternelle à l'élémentaire.

Adresse : 12, rue d'Istein

Téléphone : 03.89.88.12.08

Mail : alsh@rosenau.fr

Directrice : Eva LEVANTE

Coordinatrice : Haciba RAHEM

- **Intervenant en EPS** : L'école a également la chance de bénéficier d'un éducateur sportif, Monsieur Yassin Mostefaoui, employé par la commune de Rosenau. Il interviendra auprès des enfants en EPS durant toute l'année scolaire. Il s'occupe également du secteur Ados de la commune.

Horaires – calendrier scolaire

lundi, mardi, jeudi, vendredi :
7h50-8h jusqu'à 11h30
13h20-13h30 jusqu'à 16h

Les accueils se font en classe. Les enfants se dirigent vers leur salle de classe où les enseignants les attendent.

Attention ! A la fin des périodes d'accueils, le portail sera fermé à clé :

Aux heures de sorties des classes, les parents sont invités à attendre les enfants en dehors de l'enceinte scolaire. A partir du CP, les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'enseignant une fois la sortie des classes faite le midi et le soir.

Soyez ponctuels !

Retard : Tout enfant en retard devra être accompagné jusqu'à la porte d'entrée de l'école (de l'autre côté de la cour) et emmené jusqu'à sa classe. Il faudra sonner et attendre que quelqu'un vienne ouvrir. Tout retard devra être justifié dans **le cahier de liaison**, **en remplissant un billet de retard**.

■ **Absences** : L'école étant obligatoire, **en cas d'absence** de votre enfant, il faudra **prévenir l'école** par voie téléphonique entre 7h50 et 8h, le premier jour d'absence, ou par mail avant 10h. Il faudra compléter les **billets d'absence** dans le cahier de liaison, dès le retour de l'élève.

■ **Vacances scolaires 2023/2024 :**

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée scolaire 2023	Lundi 4 septembre 2023	Lundi 4 septembre 2023	Lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint 2023	21 octobre 2023 6 novembre 2023	21 octobre 2023 6 novembre 2023	21 octobre 2023 6 novembre 2023
Vacances de Noël 2023	23 décembre 2023 8 janvier 2024	23 décembre 2023 8 janvier 2024	23 décembre 2023 8 janvier 2024
Vacances d'Hiver 2024	17 février 2024 4 mars 2024	24 février 2024 11 mars 2024	10 février 2024 26 février 2024
Vacances de Printemps 2024	13 avril 2024 29 avril 2024	20 avril 2024 6 mai 2024	6 avril 2024 22 avril 2024
Pont de l'Ascension 2024	8 mai 2024 13 mai 2024	8 mai 2024 13 mai 2024	8 mai 2024 13 mai 2024
Vacances d'Été 2024	6 juillet 2024 2 septembre 2024	6 juillet 2024 2 septembre 2024	6 juillet 2024 2 septembre 2024
Prérentrée enseignants 2024	Vendredi 30 août 2024	Vendredi 30 août 2024	Vendredi 30 août 2024

Comment nous contacter ?

	Les parents peuvent être reçus par les enseignants <u>après</u> la classe, sur rendez-vous (pour être sûr de trouver un interlocuteur disponible). La directrice reçoit en journée, sur rendez-vous, uniquement le vendredi. Le reste de la semaine, elle a une classe en charge et ne gèrera pour la direction que les urgences.	
	Par téléphone	03.89.68.20.10
	Par courriel	ce.0681554v@ac-strasbourg.fr
	Le cahier de correspondance	Toutes les classes ont mis en place un cahier de correspondance. Vous y trouverez toutes les informations concernant l'école et la classe de votre enfant. Il vous est également réservé pour toute communication écrite avec l'enseignant (demande de rendez-vous ou autres).

Participation à la vie de l'école

En tant que membre de la communauté éducative, vous êtes encouragés à vous impliquer dans le suivi scolaire de vos enfants, mais également de façon plus générale, dans la vie de l'école.

■ Réunions d'informations destinées aux parents :

Des réunions d'informations générales destinées à tous les parents auront lieu à l'école durant le mois de septembre. Elles vous permettront de mieux comprendre les activités des classes.

Il est vivement recommandé de participer à cette rencontre où un grand nombre d'informations concernant la vie de la classe et de l'école sera donné. Vous recevrez prochainement un mot avec les dates et horaires de ces réunions.

■ Rencontres individuelles avec les enseignant(e)s ou la directrice :

Il est toujours préférable de prendre **rendez-vous** afin que nous puissions répondre au mieux à vos demandes. Dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'école, nous vous demandons d'éviter **les rendez-vous non programmés, notamment à l'accueil et/ou aux sorties des classes.**

La directrice peut vous recevoir sur rendez-vous, de préférence le vendredi.

■ Les représentants de parents d'élèves :

Tous les parents d'élèves sont invités à élire les représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole lors des élections. La date vous sera communiquée prochainement.

Vous êtes électeurs, mais vous pouvez aussi être candidates ou candidats.

Les représentants de parents d'élèves élus, les enseignants et les représentants de la commune forment le conseil d'école, conseil qui vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école.

Chaque compte-rendu de conseil d'école est envoyé par mail au parents et affiché devant l'école.

■ **Aide des parents** : L'école compte sur votre aide pour participer à l'encadrement des classes lors des sorties ou activités particulières nécessitant le soutien d'intervenants extérieurs. Dans le cas d'une aide apportée à l'enseignant par un parent pendant le temps scolaire, il est obligatoire de respecter la réglementation en vigueur et de compléter un formulaire. Il est recommandé aux parents concernés de s'assurer individuellement en responsabilité civile et en individuelle accident.

■ **Fiche de renseignements : mise à jour annuelle**

Cette fiche permet une vérification et une mise à jour des informations concernant votre enfant. C'est pourquoi nous vous demandons de la compléter **très lisiblement et en totalité, puis de la retourner à l'école dans les plus brefs délais.**

Il est indispensable de nous communiquer au moins un numéro de téléphone permettant de joindre un membre de la famille en cas d'urgence, si les parents ne sont pas joignables.

Pour les enfants dont les parents sont séparés, l'école doit connaître l'adresse précise et complète de **chacun des deux parents.**

■ **Le cahier de liaison :** C'est un moyen pratique de liaison entre l'école et la famille. **Consultez-le quotidiennement et signez chaque information collée,** même si cela ne vous concerne pas directement. Vous pouvez l'utiliser pour communiquer avec l'école. Il sert également à consigner les absences des élèves, les soins prodigués si votre enfant s'est blessé...

Pour les informations générales, en cas de fratrie, les documents seront collés uniquement dans le cahier de l'ainé.

La vie associative à l'école

 <p>OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES</p>	<p>Une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE permet de financer des projets destinés à enrichir le quotidien de la classe (voyages ou sorties, spectacles, projets particuliers etc...) et d'associer les élèves à la vie associative de l'école. La cotisation volontaire pour l'année s'élève à 25 euros pour un enfant scolarisé, 45 euros pour deux enfants, 65 euros pour 3 enfants. Les règlements par chèques doivent se faire à l'ordre de la « coopérative scolaire école les Etangs ».</p> <p>Les parents élus au Conseil d'école sont régulièrement informés des bilans financiers de la coopérative de l'école, bilan qui figure également dans les comptes-rendus des conseils d'école.</p>
 <p>APE de Rosenau</p>	<p>L'école a la chance d'avoir une association de parents d'élèves qui organise des événements à l'école et participe activement à la vie de l'école.</p> <p>Pour les contacter : ape.rosenau@gmail.com</p> <p>N'hésitez pas également à aller voir leur site internet : https://rosenau.assodesparents.fr</p> 

Sécurité – règlement intérieur – charte de l'école – hygiène - Assurance scolaire

A l'école élémentaire, incitez votre enfant à pénétrer dans la cour dès qu'il en a l'autorisation, à 7H50 et 13H20. S'il vient seul ou s'il rentre seul, demandez-lui de respecter l'itinéraire que vous aurez défini avec lui et de ne pas s'attarder en cours de route.

■ **Sécurité aux abords de l'école :**

La sécurité est l'affaire de tous ! Pour vos enfants, respectez le code de la route !



**longues veillées...
...journées gâchées**

Le coucher tardif déséquilibre la vie de l'enfant

■ **Chasuble de sécurité :** la commune fournit une chasuble de sécurité à chaque élève durant toute sa scolarité. **Le port de la chasuble est indispensable puisque cela fait partie intégrante des apprentissages menés dans le cadre de la sécurité routière.** Veillez à ce que votre enfant la porte, même s'il vient en voiture. Si la chasuble est abîmée ou égarée, nous vous demandons de bien vouloir la remplacer.

■ **Le règlement intérieur :**

Vous trouverez le règlement intérieur de l'école, complément du règlement départemental, nous vous demandons d'en prendre connaissance et de le respecter. Ce règlement sera modifié, si nécessaire, lors du 1^{er} conseil d'école.



■ Hygiène :

Les enfants doivent arriver à l'école reposés, dans une tenue propre et adaptée.

Il est essentiel également qu'ils aient pris un bon petit déjeuner. Nous vous rappelons qu'il n'y a plus de goûter durant les récréations.

Aucune école n'est à l'abri des poux...Surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant. Merci de nous tenir informés dès lors que vous constatez que votre enfant en a.

■ **L'assurance scolaire** est, dans les faits, **indispensable**, et obligatoire dans le cadre de certaines activités particulières organisées par l'école (lorsqu'il y a participation financière des familles, lorsque l'activité dépasse les horaires habituels de l'école, pour certaines sorties...).

Votre enfant doit être couvert par une assurance "**Responsabilité Civile**" qui couvre les dommages qu'il pourrait causer à autrui. Mais aussi par une "**Garantie Individuelle Corporelle**" qui interviendrait dans le cas où votre enfant serait victime d'un accident seul ou sans qu'il y ait un tiers responsable identifié. L'assurance doit être valide pour toute l'année scolaire.

Enseignement de la natation

Cette activité a lieu à la piscine de Village-Neuf. Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 s'y rendront le vendredi, à partir du mois de mars.

Cette activité est imposée par les programmes : elle est par conséquent **obligatoire**. **Toute absence doit faire l'objet d'un certificat médical.**

DIVERS

■ **Matériel scolaire :**

Les élèves doivent se présenter à l'école avec leur matériel scolaire complet et en état.

L'école se charge de prêter du matériel scolaire à vos enfants, notamment des manuels scolaires. Nous vous demandons de veiller à ce qu'un soin particulier y soit apporté. Nous vous demandons de bien vouloir changer les couvertures plastiques des manuels lorsqu'elles sont abimées.

Un suivi de l'état des manuels est en place. En cas de détérioration, le livre devra être remplacé ou remboursé à l'école qui se chargera de le racheter.



■ **Les activités pédagogiques complémentaires :**

Le mardi de 16h à 17h

Vous serez informés par écrit des modalités précises (dates, durées, contenus...) si votre enfant est concerné.

▪ **Le PADLET de l'école**

Un padlet a été créé, vous y trouverez diverses informations relatives à l'organisation générale de notre école. Vous pourrez y accéder en flashant **le QR code ci-contre**



■ **Sortie scolaire** : En cas de sortie à l'étranger, les élèves doivent avoir une **pièce d'identité en cours de validité**. Si un élève n'est pas en règle, il sera accueilli dans une autre classe et ne pourra pas participer à la sortie.

Toute l'équipe pédagogique de l'école vous adresse ses cordiales salutations.

« Chaque enfant mérite un champion : un adulte qui ne l'abandonnera pas, qui comprend le pouvoir de la connexion et qui insiste pour qu'il devienne le meilleur possible. »

